

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°74-333 du 10 décembre 1974

nommant MM. AMOUSSOU Bruno et MALLAM-IDI Abdoulaye respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint de la Société Dahoméenne de Banque (S.D.B.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique eudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution ;
 - VU l'ordonnance N°73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N°74-47 du 28 juin 1974 qui l'a modifiée ;
 - VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU les décrets N°s74-310 et 74-318 des 25 novembre et 2 décembre 1974, portant nomination des membres du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution ;
 - VU la décision du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution en date du 6 décembre 1974 ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr AMOUSSOU Bruno est nommé Directeur Général de la Société Dahoméenne de Banque.

ARTICLE 2 - Mr MALLAM-IDI Abdoulaye est nommé Directeur Général Adjoint de la Société Dahoméenne de Banque.

.../...

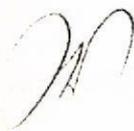
ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 MF 4 autres
ministères 12 CNR 4 SGG 4 SPD 2 In-
téressés 2 SDB 2 DGP-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.5 DGFP 1
DP 2 JORD 1